



MAIRIE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 29 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux et le 29 du mois de mars à 18 h 30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de ST MANDRIER/MER a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique VIENOT, Vice-présidente du CCAS.

Présents : Mme VIENOT - Mme DEMIERRE - Mme MATHIVET - Conseillers municipaux - Mme MARECHAL - Mme BROGLY - Mme ROURE - Mme PECHARD, Membres

Pouvoir : M. VINCENT à Mme VIENOT - Mme MAIS à Mme MATHIVET

Absents excusés : M. VINCENT - Mme SAUQUET - M. CALMET - Mme MAIS

==--==

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 H 30 sous la présidence de Madame Véronique VIENOT, vice-présidente du CCAS.

Le procès-verbal de la séance du 15 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

1 - COMPTE DE GESTION 2021

Madame Véronique VIENOT rappelle à Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration qu'en application des dispositions du Code des Juridictions Financières, reprises par les articles L.1612-12 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales le conseil d'administration doit se prononcer sur le compte de gestion dressé par le comptable public qui le transmet au président au plus tard le 1^{er} juin suivant l'exercice écoulé.

Parvenus dans les délais réglementaires impartis, les comptes et écritures du comptable public présentent des résultats concordants avec ceux de l'ordonnateur (le Président).

Le compte de gestion est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice accompagnés des pièces justificatives correspondantes.

A l'issue de son exposé, Madame VIENOT répond à toutes les questions formulées par les membres du conseil d'administration et apporte tous les éléments et informations souhaités.

Le Conseil d'Administration délibérant, **DECIDE à l'UNANIMITE** d'adopter le compte de gestion 2021 du budget du CCAS.

2 - COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET CCAS - EXERCICE 2021

Le compte administratif 2021 présente toutes les informations obligatoires prévues par le législateur.

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2021		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2021
002	Résultat reporté		002	Résultat de fonctionnement reporté	36 666,76 €
011	Charges à caractère général	16 166,79 €	013	Atténuations de charges	- €
012	Charges de personnel	83 601,16 €	70	Produits des services et ventes diverses	17 246,34 €
65	Autres charges de gestion courante	46 808,53 €	74	Dotations	105 225,00 €

67	Charges exceptionnelles	30,00 €
68	6817 - Provisions	1 476,57 €
	TOTAL OPERATIONS REELLES	148 083,05 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 111,40 €
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	1 111,40 €
	TOTAL DEPENSES	149 194,45 €

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2021
001	Résultat reporté	
RAR	Restes à réaliser	
16	Emprunts et dettes assimilés	120,00 €
20	Immobilisations	- €
27	Autres immobilisations financières	1 100,00 €
	TOTAL OPERATIONS REELLES	1 220,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	227,00 €
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	227,00 €
	TOTAL DEPENSES	1 447,00 €

75	Autres produits de gestion courante	3,93 €
77	Produits exceptionnels	4 484,19 €
7817	Reprise de provisions	
	TOTAL OPERATIONS REELLES	126 959,46 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	227,00 €
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	227,00 €
	TOTAL RECETTES	127 186,46 €

	RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2021
001	Solde d'exécution de la SI reporté	4 416,25 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	
10222	FCTVA	- €
16	Emprunts et dettes assimilés	60,00 €
27	Autres immobilisations financières	1 100,00 €
	TOTAL OPERATIONS REELLES	1 160,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 111,40 €
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	1 111,40 €
	TOTAL RECETTES	2 271,40 €

Le résultat annuel de fonctionnement est en déficit à hauteur de 22 007,99 € en raison notamment du nombre de secours versés, de la réalisation d'une analyse des besoins sociaux sur l'exercice 2021 et de la prise en charges des dépenses non rattachées sur l'exercice 2020.

Toutefois, ajouté au résultat antérieur reporté (36 666,76 €), l'excédent 2021 reste positif à savoir : + 14 658,77 €.

Ce dernier sera repris intégralement au budget primitif 2022 en recette de fonctionnement.

En investissement, le solde d'exécution est en excédent de 824,40 € pour l'année 2021 soit un solde cumulé de 5240,65 €. Il sera repris au BP 2022.

A l'issue de son exposé, Madame VIENOT vice-présidente, répond à toutes les questions formulées par Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration et leur demande d'adopter le, compte administratif 2021 du budget du CCAS.

Le Conseil d'Administration délibérant, **DECIDE à l'UNANIMITE** d'adopter le compte administratif 2021 du budget du CCAS.

3 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021

Mme VIENOT, Vice-présidente, expose à l'Assemblée que le Compte Administratif de l'exercice 2021 est arrêté comme ci-après :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	<i>Dépenses ou déficits</i>	<i>Recettes ou excédents</i>	<i>Dépenses ou déficits</i>	<i>Recettes ou excédents</i>	<i>Dépenses ou déficits</i>	<i>Recettes ou excédents</i>
Opérations de l'exercice	149 194,45	127 186,46	1 447,00	2 271,40	150 641,45	129 457,86
Résultat exercice 2021	-22 007,99			824,40	-21 183,59	
Résultat antérieur reporté		36 666,76		4 416,25		41 083,01
Résultat de clôture 2021		14 658,77		5 240,65		19 899,42

Le résultat Le résultat de clôture de la section de fonctionnement est arrêté à la somme de **14 658.77 €**, somme reprise au compte 002 RECETTES du BP 2022.

Le solde d'exécution de la section d'investissement est arrêté à la somme de **5 240.65 €**, somme reprise au compte 001 RECETTES du BP 2022.

A l'issue de son exposé, Madame VIENOT, vice-présente répond à toutes les questions formulées par les membres du conseil d'administration et apporte tous les éléments et informations souhaités.

ADOPTE à l'UNANIMITE

4 - BUDGET PRIMITIF 2022

Madame Véronique VIENOT, vice-présidente, soumet à l'examen du conseil d'administration le budget primitif pour l'année 2022 dressé par elle et appuyé de tous les documents propres à justifier ses propositions.

En section de fonctionnement, il sera prévu en dépenses :

- les crédits nécessaires sur le chapitre 011 pour prendre en charge les dépenses courantes et les différentes manifestations organisées par le CCAS (repas de Printemps, repas de Noël, lotos...);
- les charges de personnel à hauteur de 88 450.00 € ;
- les secours à hauteur de 41 000 €.

En section de fonctionnement, il sera prévu en recettes :

- le produit des concessions de cimetière, des reprises de provisions semi-budgétaires ;
- la subvention de la commune à hauteur de 120 000 € (contre 104 250 € en 2021) afin d'assurer l'équilibre budgétaire du CCAS.

En section d'investissement, il sera prévu des crédits :

- pour acquérir du mobilier et du matériel informatique, une ligne pour accorder des prêts à des particuliers ;
- la section d'investissement sera équilibrée en recettes notamment par le solde d'exécution à hauteur de 5 240.65 € et le remboursement des prêts.

Section de fonctionnement :

Dépenses	152 981.52 €
Recettes	152 981.52 €
Dont résultat reporté	14 658. 77 €

Section d'investissement :

Dépenses	11 341.65 €
Recettes	11 341.65 €
Dont solde d'exécution reporté	5 240.65 €

PRESENTATION SYNTHETIQUE du BUDGET PRIMITIF 2022

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2022	RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2022
002	Résultat reporté		002	Résultat de fonctionnement reporté	14 658,77 €
011	Charges à caractère général	20 100,00 €	013	Atténuations de charges	100,00 €
012	Charges de personnel	88 450,00 €	70	Produits des services et ventes diverses	15 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	43 330,52 €	74	Dotations	120 900,00 €
			75	Autres produits de gestion courante	- €
67	Charges exceptionnelles	500,00 €	77	Produits exceptionnels	2 095,75 €
68	6817 - Provisions (dépréciation compte de tiers)	- €	7817	Reprise de provisions	995,75 €
	TOTAL OPERATIONS REELLES	152 380,52 €		TOTAL OPERATIONS REELLES	152 754,52 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	601,00 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	227,00 €
6811	Dotations aux amortissements	601,00 €	777	Quote part des subventions d'investissement	227,00 €
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	601,00 €		TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	227,00 €
	TOTAL DEPENSES	152 981,52 €		TOTAL RECETTES	152 981,52 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2022	RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2022
001	Résultat reporté		001	Solde d'exécution de la SI reporté	5 240,65 €
RAR	Restes à réaliser	- €	10	Dotations, fonds divers et réserves	- €
16	Emprunts et dettes assimilés	500,00 €	10222	FCTVA	- €
20	Immobilisations	5 614,65 €	16	Emprunts et dettes assimilés	500,00 €
27	Autres immobilisations financières	5 000,00 €	27	Autres immobilisations financières	5 000,00 €
	TOTAL OPERATIONS REELLES	11 114,65 €		TOTAL OPERATIONS REELLES	10 740,65 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	227,00 €	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	601,00 €
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	227,00 €		Opérations d'ordre de transfert entre sections	601,00 €
				TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	601,00 €
	TOTAL DEPENSES	11 341,65 €		TOTAL RECETTES	11 341,65 €

A l'issue de son exposé, Madame VIENOT, vice-présidente répond à toutes les questions formulées par les membres du conseil d'administration et apporte tous les éléments et informations souhaités.

Le Conseil d'Administration, après avoir étudié par chapitre le budget du Centre Communal d'Action Sociale :

APPROUVE à l'UNANIMITE le présent budget primitif 2022 du CCAS équilibré en recettes et en dépenses à la somme de :

Section de fonctionnement :

Dépenses	152 981.52 €
Recettes	152 981.52 €

Section d'investissement :

Dépenses	11 341.65 €
Recettes	11 341.65 €

5 - ETAT DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS - BP 2022

Madame la Vice-présidente du CCAS rappelle à Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration que des provisions pour dépréciation des comptes de tiers ont été constituées comme suit :

- 324. 97 € par délibération du 29 Septembre 2021 ;
- 1 476.57 € par délibération du 6 Avril 2021 ;
- **Soit un total de provisions de 1 801.54 €**

Il ressort des restes à recouvrer au 31/12/2021 que les créances s'élèvent à :

- Restes à recouvrer N-3 et suivants à hauteur de 760.30 €
- Restes à recouvrer N-2 à hauteur de 91.00 €
- Restes à recouvrer N-1 à hauteur de 1 045.20 €

Il conviendra de provisionner les restes à recouvrer à hauteur de 100% pour les créances N-3, à hauteur de 50% pour les créances N-2 et à hauteur de 0% pour les créances N-1 soit :

- 100% des restes à recouvrer N-3 soit 760.30 €
 - 50% des restes à recouvrer N-2 soit 45.50 €
 - 0% des restes à recouvrer N-1 soit 0 €
- Soit 805.80 €.

Par conséquent, il conviendra d'inscrire au Budget Primitif 2022 une reprise de provision à hauteur de : **995.75 €**.

Cette reprise de provision sera prévue au budget 2022 du CCAS (chapitre 78 - compte 7817 reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants).

Madame la Vice-présidente demande aux membres du conseil d'administration de bien vouloir provisionner les sommes précitées.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Les points présentés à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 19 h 30.

Fait à Saint-Mandrier-sur-mer, le 30 mars 2022.

La Vice-présidente,
Véronique VIENOT

